

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

17 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le dix-sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame ANTONETTI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GÉRENTON, JEANNERET, MARRE, MEDARD, MOSSÉ, THIEBAULT, VINOT-PRÉFONTAINE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DÉMAREST, HAMON, JACQUIN, LÉVEILLÉ, PHILIPPE Patrick.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Madame BOURGY (pouvoir à Mr DEMAREST), Messieurs ZIANE (pouvoir à M. LAMOUR), DELALANDE (pouvoir à Mme NASTEV).

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES : Madame BABONNEAU, Monsieur PHILIPPE Jean-Pierre.

Madame THIEBAULT est désignée secrétaire de séance.

Madame ANTONETTI : La rédaction du procès-verbal de la séance du 3 avril 2008 vient de s'achever. Il vous sera proposé à l'adoption lors du prochain Conseil Municipal.

Madame ANTONETTI : donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation des membres constituant la commission d'appel d'offres pour la délégation de service public assainissement.
- Signature d'une convention de gestion transitoire pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.
- Séjours vacances été 2008 pour les jeunes de 6 à 17 ans.
- Examen et vote du budget primitif 2008 - commune :
 - vote des taux des taxes des impôts directs,
 - vote des subventions aux associations.
- Examen et vote du budget primitif 2008 - assainissement.

Questions diverses.

Madame ANTONETTI : donne la parole à Alexandre FACCHIN, rapporteur de la première question.

I – DESIGNATION DES MEMBRES CONSTITUANT LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT -

Rapporteur Alexandre FACCHIN

Monsieur FACCHIN : En date du 18 décembre 2007 le Conseil Municipal a adopté le principe de la délégation de son service public d'assainissement. Le contrat de délégation de service public prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2008 après délibération du Conseil Municipal.

L'appel à candidatures a été lancé, avec une remise des offres avant le 5 mai 2008.

La commission d'ouverture des plis pour la délégation du service public, prévue à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit comprendre, en plus du Maire (ou son représentant par délégation) qui en est le Président, cinq titulaires et cinq suppléants.

Lors du précédent mandat, le Conseil Municipal avait décidé que la Commission d'appel d'offres pour la délégation du service public était composée des membres de la commission d'appel d'offres élus par le Conseil Municipal.

Il est proposé le même principe pour ce mandat.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

Madame ANTONETTI, Maire, son représentant Nicole NASTEV sont membres de droit

Membres titulaires

Alexandre FACCHIN
Jack LÉVEILLÉ
Frédéric MANCEAU
Jean JACQUIN
Philippe HAMON

Membres suppléants

Patrick PHILIPPE
Alain LAMOUR
Badreddine ZIANE
Véronique MARRE
Bertrand DEMAREST

Il n'est fait aucune observation, il est donc procédé au vote.

VOTE : Pour désigner les membres de la commission d'appel d'offres à celle pour la délégation de service public assainissement, **à l'unanimité.**

II – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE POUR L'ENTRETIEN DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : La communauté de Communes Cœur du Hurepoix est compétente pour assurer l'entretien courant de la voirie déclarée d'intérêt communautaire.

La commune de Longpont sur Orge a assuré des travaux d'entretien de la voirie communautaire située sur son territoire dans un but de sécurité publique durant la période de mise en place de la structure intercommunale et de préparation du marché de maîtrise d'ouvrage communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal la convention suivante :

Article 1 : Objet de la convention

En vue d'assurer la continuité des prestations d'entretien des voies communautaires, la présente convention régit, à titre transitoire, les conditions selon lesquelles la commune de Longpont sur Orge a assuré l'entretien des voies d'intérêt communautaire situées sur son territoire, moyennant finances par la Communauté de Communes « Cœur du Hurepoix ».

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention concerne la phase de transition liée à l'installation administrative de la Communauté de communes et à la passation, en tant que pouvoir adjudicateur, d'un marché public ayant pour objet l'entretien des voies communautaires.

En conséquence, la convention s'applique à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Cœur du Hurepoix », jusqu'au 31 décembre 2007.

Article 3 : Modalités financières

La Communauté de Communes « Cœur du Hurepoix » s'engage à rembourser à la commune de Longpont sur Orge le coût des travaux d'entretien qu'elle a réalisés du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 sur la voirie communautaire dans un but de sécurité publique, à hauteur du montant annuel des charges transférées à l'EPCI.

Ce montant, précisé dans le rapport d'évaluation de la CLECT approuvé par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, s'élève pour la commune de Longpont sur Orge à **37 977.34 €**.

Un titre de recettes sera adressé par la commune à l'EPCI à l'issue de la période visée.

Conformément audit rapport d'évaluation des charges transférées, la commune de Longpont sur Orge, ayant pris acte de l'absence de charges transférées à l'EPCI pour la période du 3 août 2006 au 31 décembre 2006, renonce au remboursement des dépenses d'entretien courant sur cette période.

Article 4 : Litiges relatifs à la présente convention

En cas de litige, avant de saisir la juridiction compétente, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

Le Conseil Municipal doit approuver les termes de la convention et autoriser le Maire à la signer.

Madame MARRE : Quels sont les membres de la CLECT ?

Madame ANTONETTI : La CLECT est composée par les membres désignés par la précédente mandature. Elle est constituée en début de mandat et renouvelée après chaque nouvelle mandature. A ce jour, nous n'avons pas encore d'informations. Hier soir, nous avons eu un Conseil Communautaire au cours duquel le bureau a été composé mais pas la CLECT. Je vous tiendrai informés dès qu'elle sera renouvelée.

Monsieur DEMAREST : Pouvez-vous nous expliquer le terme « transitoire » ?

Madame ANTONETTI : La convention est signée sur la période correspondant à celle de la mise en place de la structure intercommunale et de préparation du marché de maîtrise d'ouvrage communautaire. La commune de Longpont sur Orge a assuré l'entretien des voies d'intérêt communautaire situées sur son territoire, en contrepartie la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix rembourse les frais engagés jusqu'au 31 décembre 2007.

Monsieur CIUCIU : Les trois autres communes ont-elles renoncé au remboursement des frais pour la période du 3 août 2006 au 31 décembre 2006.

Madame ANTONETTI : Oui.

Monsieur HAMON : Il faut rappeler que le renouvellement du contrat de balayage en intercommunalité a permis une économie importante.

Madame ANTONETTI : Cette observation n'a rien à voir avec cette convention.

Il est proposé de procéder au vote.

VOTE : Pour autoriser le Maire à signer cette convention, **à l'unanimité.**

III – SEJOURS VACANCES ETE 2008 POUR LES JEUNES DE 6 A 17 ANS - Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Madame SCHMALTZ : explique que Longpont organise tous les ans des séjours pour les enfants de 6 à 17 ans et présente les bilans - été 2007 et février 2008.

Bilan été 2007 :

- 21 départs ont eu lieu dont 1 extérieur (18 avec Hémisphères et 3 avec Autrement Loisirs et Voyages)

- Age des participants :

Age	6 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	17 ans
nombre	2	1	6	1	2	2	1	3	2	1

Age moyen : 11 ans

- 18 290 € ont été facturés à la Mairie, dont 10 885,50 € payés par les familles, soit 7 404,50 € à la charge de la commune.
- Les quotients familiaux des familles concernées vont de 0,250 à 1 (le quotient familial est appliqué au tarif longipontain) : de 0,250 à 0,5 ⇨ 8
de 0,5 à 0,750 ⇨ 3
de 0,750 à 1 ⇨ 8 (un enfant a participé à 2 séjours)

Bilan hiver 2008 :

- 7 départs ont eu lieu (2 avec Hémisphères et 5 avec ADAV)

- Age des participants :

Age	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
nombre	2	3		1		1

Age moyen : 11,5 ans

- 4 195 € ont été facturés à la Mairie, dont 2 688,44 € payés par les familles, soit 1 506,56€ à la charge de la commune.
- Les quotients familiaux des familles concernées vont de 0,250 à 1 (le quotient familial est appliqué au tarif longipontain) : de 0,250 à 0,5 ⇒ 1
de 0,5 à 0,750 ⇒ 0
de 0,750 à 1 ⇒ 6

Pour les vacances d'été 2008, deux organismes, avec qui Longpont travaille depuis plusieurs années et qui semblent donner satisfaction, proposent les séjours suivants :

PROPOSITIONS DE SEJOURS DE L'ORGANISME « HEMISPHERES »

- **GARBINADA** – Espagne. Il s'agit d'une base de vacances avec la visite des principales villes de la région.
. pour les 12-17 ans : 1 080 € les 2 semaines, tarif facturé à la mairie.
Tarif maxi aux Longipontains : 80 % de 1 080 € soit 864 €

du jeudi 17 au jeudi 31 juillet 2008
du jeudi 31 juillet au jeudi 14 août 2008

- **FLORAC** – Découverte de l'environnement.
. pour les 6/12 ans : 820 € les 2 semaines
Tarif maxi aux Longipontains : 80 % de 820 € soit 656 €

du jeudi 17 au mercredi 30 juillet 2008
du mercredi 6 au mardi 19 août 2008

- **SARDAIGNE** – Il s'agit d'un circuit découverte de la région et de son histoire.
. pour les 15/17 ans : 1 200 € les 2 semaines
Tarif maxi aux Longipontains : 80 % de 1 200 € soit 960 €

du jeudi 10 au jeudi 24 juillet 2008
du jeudi 7 au jeudi 21 août 2008

PROPOSITIONS DE SEJOURS DE L'ORGANISME « 2M Mer et Montagne »

- « **Entre lac et océan à Mimizan** » - Initiation et découverte des sports aquatiques.
. pour les 8/12 ans : 630 € les 11 jours
Tarif maxi aux Longipontains : 80 % de 630 € soit 504 €

du lundi 7 au jeudi 17 juillet 2008
du lundi 28 juillet au jeudi 7 août 2008
du lundi 18 au jeudi 28 août 2008

- « **Spécial ados à Mimizan** » -
. pour les 13/16 ans : 675 € les 11 jours
Tarif maxi aux Longipontains : 80 % de 675 € soit 540 €

du lundi 7 au jeudi 17 juillet 2008
du lundi 28 juillet au jeudi 7 août 2008

Les tarifs des participations familiales seront calculés sur la base des quotients familiaux

VOTE : Pour approuver les projets de séjours - vacances été 2008 – et autoriser le Maire à signer les conventions avec les deux organismes, **à l'unanimité**.

IV – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 - COMMUNE - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Ce budget est un budget de transition car il s'agit d'une année particulière en raison du renouvellement du Conseil Municipal.

Le vote du budget n'est pas cette année précédé du débat d'orientations budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote. Cette année celui-ci n'est pas obligatoire. L'élaboration de ce budget s'est donc faite dans des conditions particulières. Cette année, le budget primitif ne reprend pas les résultats de l'exercice 2007. Nous aurons un budget supplémentaire qui les reprendra et permettra ainsi de compléter et d'affiner ce budget, et notamment les dépenses qui marqueront notre véritable politique budgétaire.

Une nouvelle procédure de préparation budgétaire sera mise en place en 2009 avec une large concertation entre les élus et les services. Le budget 2009 sera le véritable budget de la nouvelle équipe.

Pour 2008, le budget de fonctionnement préparé par les services administratifs est un budget de reconduction. En investissement l'essentiel des crédits est constitué par la fin des travaux du gymnase et ceux de l'école maternelle des Echassons.

Nous allons tout d'abord vous présenter l'exécution du budget 2007

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2007

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévisions budgétaires	6 286 792,56	5 642 826,15	11 929 618,71
	Titres	5 915 251,49	3 782 282,54	9 697 534,03
	Rattachements	86 062,59		86 062,59
	Restes à réaliser		513 674,00	513 674,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires	6 286 792,56	5 642 826,15	11 929 618,71
	Mandats émis	5 352 223,39	3 696 554,04	9 048 777,43
	Rattachements	59 762,46		59 762,46
	Dépenses engagées non mandatées		907 325,86	907 325,86

RESULTAT	<u>Solde d'exécution</u>			
	Excédent	563 028,10	85 728,50	648 756,60
	Déficit			
	<u>Solde des restes à réaliser</u>			
	Excédent	26 300,13		26 300,13
	Déficit		-393 651,86	-393 651,86
RESULTAT	Excédent	132 757,33		
REPORTE	Déficit		-314 453,19	
2006				
RESULTAT	Excédent	722 085,56		99 709,01
CUMULE	Déficit		-622 376,55	

A la clôture de l'exercice le résultat final est positif de 99 709,01 €.

LES IMPOTS LOCAUX

Madame ANTONETTI : Il est présenté en premier lieu le tableau d'évolution des taux des 3 taxes depuis 2001. Il est constaté une stabilité des taux que nous proposons de reconduire en 2008 afin de ne pas aggraver la pression fiscale. La valeur des bases d'imposition est notifiée par l'administration fiscale. L'augmentation entre 2007 et 2008 n'est que de 2,68 %.

Madame ANTONETTI : demande à l'assemblée si elle souhaite obtenir d'autres informations, puis il est procédé au vote pour la reconduction des taux des 3 taxes :

Taxe d'Habitation : 17,02 %
Taxe sur le Foncier Bâti : 15,00 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 78,40 %

VOTE : Pour la reconduction des taux des trois taxes, **à l'unanimité.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame ANTONETTI : La nouvelle majorité a la volonté d'accroître l'aide aux associations. En raison des délais, l'examen des dossiers de demande de subvention nous a permis d'avoir qu'une vue partielle des besoins. C'est pourquoi nous avons souhaité garder des masses à ventiler après étude de la totalité des dossiers. Nous avons constaté que certaines associations n'avaient pas déposé de demande de subvention ; aussi nous avons retiré les sommes inscrites à ces dernières, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles ne bénéficieront pas d'aide, mais après étude de leur dossier. Il est proposé les subventions suivantes :

Associations sportives :

Longpont OmniSports	14 215 €
Budo Karaté Club	1 510 €
Longpont Tennis Club	2 284 €
Val d'Orge Athlétic	1 732 €
EPIS	324 €
Subventions aux autres associations sportives à ventiler	7 911 €

27 976 €**Associations culturelles/loisirs :**

Club Artisanal Longpont	404 €
La Ritournelle	784 €
Longpont Demain	2 100 €
Loisirs et Découverte	1 000 €
La Porte Entr'ouverte	800 €
La Bande à Puce	766 €
Société Historique Longpont	1 850 €
Liberty Langues	500 €
Amicale Philatélique	300 €
C.I.J.E.	150 €
Photo Club	1 048 €
Subventions aux autres associations culturelles/loisirs à ventiler	14 656 €

24 358 €**Qualité de Vie :**

Association des Sources	200 €
APCL	200 €
Monde en Marge Monde en Marche	588 €
Subventions aux autres associations diverses à ventiler	4 278 €

5 266 €**Comité de Jumelage (dotation) :**

Comité dotation	2 400 €
-----------------	---------

Petite enfance :

Crèche	8 000 €
--------	---------

Sport - scolaire :

USEP	2 000 €
------	---------

Madame MARRE : Les associations qui ne figurent pas sur ce tableau, ont-elles déposé une demande ? Quels sont les critères d'attribution utilisés ? Sont-ils ceux qui ont été mis au point par la précédente municipalité ?

Madame ANTONETTI : Oui. Globalement, nous resterons sur les mêmes critères qui sont pertinents. Des subventions exceptionnelles pourront être attribuées pour des projets ou événements particuliers. Je précise que chaque modification fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Madame MARRE : Le nombre d'adhérents fait-il partie des critères ?

Madame ANTONETTI : Oui. Nous ferons procéder à un audit sur les finances de la ville, mais également sur celles de nos partenaires – associations, syndicats, convention. Seront vérifiés l'intérêt général, le but non lucratif et la relation entre la ville et les associations.

Monsieur JACQUIN : A qui confierez-vous cet audit ? A quel cabinet ?

Madame ANTONETTI : Le choix n'est pas encore fait. Plusieurs cabinets seront sollicités.

Monsieur JACQUIN : Pourquoi ne faites-vous pas appel à la Chambre Régionale des Comptes ?

Madame ANTONETTI : Manifestement vous ne connaissez pas le rôle de la Chambre Régionale des Comptes. Elle n'est absolument pas compétente pour faire un audit. Les petites communes ne bénéficient pas de contrôle régulier.

Il est alors procédé au vote. Madame THOMPSON ne participera pas à ce vote, car elle est encore Présidente du LOS et ne peut être juge et partie.

VOTE : Pour les montants des subventions aux associations, proposés ci-dessus, **à l'unanimité.**

BUDGET PRIMITIF 2008 – COMMUNE –

Madame ANTONETTI : Le budget se décompose en deux sections – fonctionnement et investissement. Le fonctionnement correspond aux dépenses courantes de fonctionnement (chauffage, entretien, alimentation etc...). L'investissement correspond aux dépenses à long terme et au remboursement du capital. Le budget doit être équilibré au niveau des deux sections. Un contrôle de légalité est exercé par le Préfet.

Un schéma synthétique de construction d'un budget est présenté :

	DEPENSES = Mandats	RECETTES = Titres
INVESTISSEMENT	Remboursement du capital de la dette	Autofinancement Subventions (région, conseil régional) Emprunts Dotations diverses
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général Charges de gestion courante Charges de personnel Paiement des intérêts de la dette Autofinancement	Impôts Subventions DGF
	TOTAL DEPENSES = TD	TOTAL RECETTE = TR

Pour établir le budget d'une ville, on commence par la section **Fonctionnement**.

On établit les recettes afin de définir ce qu'on peut dépenser, le but étant de dégager une épargne : autofinancement.

Section de fonctionnement

Les recettes sont constituées des chapitres suivants :

70 – Produits de gestion courante. Ce chapitre est constitué des participations familiales aux diverses prestations de service. Le montant est faible car la restauration scolaire est hébergée sur un budget annexe – la Caisse des Ecoles.

73 – Impôts et taxes. C'est un chapitre regroupant les impôts directs et le reversement de fiscalité par la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix. Une Taxe Professionnelle Unique (TPU) a été instituée, dont le taux de 10,40 % est le plus bas de la Région.

74 – Dotations – Participations – Subventions. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est versée par l'Etat ainsi que les subventions des autres collectivités ou organismes – Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales.

75 – Autres produits de gestion. Ce sont les revenus des immeubles (loyers).

76- Produits financiers.

77 - -Produits exceptionnels.

Les dépenses sont constituées des chapitres suivants :

011 – Charges à caractère général. Ce sont les moyens de fonctionnement (chauffage, contrats, électricité, alimentation). Ce chapitre est stable. Un transfert de crédit par une diminution de contrats a été opéré en direction du 012 pour créer des postes aux services techniques.

012 – Charges de personnel. Ce chapitre est le plus élevé des dépenses de fonctionnement, il représente environ 53 % des dépenses réelles de fonctionnement. 4 postes n'ont pas été pourvus en 2007. Il est décidé le remplacement du Directeur des Services Techniques et la création de 2 postes pour la régie municipale. La masse salariale a été prévue en fonction de ces créations. Ce chapitre est légèrement en baisse par rapport à celui de 2007, il s'agit de l'impact de l'absence du Directeur des services techniques durant la moitié de l'exercice. Ceci compense largement le GVT (glissement, vieillesse, technicité) de l'année.

Madame MARRE : Quel est le salaire d'un Directeur des services techniques ?

Madame ANTONETTI : Je ne peux pas répondre à cette question individuelle. Cependant un salaire moyen annuel chargé, dans la Fonction Publique Territoriale, est de 35 000 €.

014 – Atténuation de produits, correspond aux pénalités pour insuffisance de logements sociaux.

022 – Dépenses imprévues. Ce chapitre doit faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal pour être réaffecté à une dépense précise.

65 – Charges de gestion courante, regroupe les participations aux divers syndicats, subventions aux associations et CCAS. Cette année la subvention au CCAS a augmenté et est due à l'accroissement du service aide ménagère géré par la Croix Rouge.

66 – Charges financières. Ce sont les intérêts de la dette.

023 – Virement à la section d'investissement. Il est constitué par la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement. Cette année, ce chapitre s'élève à 590 049 € qui deviennent une recette d'investissement qui couvre largement le remboursement du capital qui s'élève à 560 000 €.

Section d'investissement

Les recettes sont constituées des chapitres suivants :

021 – Virement de la section de fonctionnement.

10 – Dotations – Fonds divers et réserves. Le FCTVA est la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement remboursée par l'Etat 2 ans après le paiement des factures. Le taux est de 15,482 et constitue une ressource propre due de droit.

13 – Subventions de l'Etat, du Département, de la Région, sur les opérations d'investissement (gymnase, pôle enfance, orgues). Le versement est effectué après justificatif des paiements ou factures.

16 – Emprunt est réalisé en fonction des dépenses. Cette année, l'emprunt inscrit est de 1 262 310 € couvrant 3 investissements déjà engagés. 760 000 € pour l'école des Echassons, 320 000 € pour le solde du gymnase et 243 000 € pour les orgues.

Madame MARRE : Pourquoi avoir inscrit 243 000 € pour les orgues ?

Madame ANTONETTI: Le coût total de cette opération est de ~~4021.000~~ Cette année ont été inscrits 50 % de la dépense TTC. Le versement des subventions n'intervient que sur présentation des factures réglées. Le solde après déduction des diverses subventions sera de 30 000 € à la charge de la commune.

Madame MARRE : La marge financière de manœuvre est limitée, comment allez-vous procéder, sachant que les impôts n'augmenteront pas ?

Madame ANTONETTI : Nous allons examiner tous les divers financements des opérations d'investissement – les marchés, les devis. Nous comparerons les coûts et nous choisirons la meilleure prestation, la mieux disante.

Les dépenses sont constituées des chapitres suivants :

16 – Remboursement du capital qui doit être couvert par les ressources propres.

20 – Immobilisations incorporelles – Frais d'études.

21 – Immobilisations corporelles – Matériel, mobilier, bâtiments, terrains.

23 – Immobilisations en cours – Travaux de bâtiments et de voirie, éclairage public.

27 – Autres immobilisations financières – SAFER.

PRESENTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR GRAND SECTEUR

OPÉRATIONS FINANCIÈRES	587 000
Remboursement du Capital	560 000
Dépenses imprévues	27 000
ADMINISTRATION + INFO/COM	32 200
Acquisition de matériels et mobiliers	15 100
Travaux	17 100
SCOLAIRE-RESTAURATION-PÉRISCOLAIRE	814 774
Acquisition de matériels et mobiliers	35 574
Travaux	779 200
ENFANCE/ PETITE ENFANCE - CLP-CLM-RAM-PÔLE ENFANCE	150 105
Acquisition de matériels et mobiliers	5 475
Travaux	144 630
SPORTS	338 100
Travaux-Gymnase	338 100
CULTURE-PATRIMOINE	222 140
Acquisition de matériels et mobiliers	3 840
Travaux	218 300
SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC	167 900
Acquisition de matériels et mobiliers	17 900
Travaux	150 000
URBANISME	238 000
Frais d'études	42 000
Acquisitions foncières	196 000
SOCIAL	3 300
Travaux (Pôle emploi)	3 300
TOTAL	2 553 519

Madame ANTONETTI : propose de voter en bloc chaque section, ainsi que les opérations, selon le souhait du Conseil Municipal.

Section d'Investissement

D E P E N S E S		
Chap	Libellé	PROP BP 2008
020	Dépenses imprévues	27 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
13	Sub. Des investissements VERSEES	
16	Emprunts et dettes	560 000
20	Immobilisations incorporelles	106 000
21	Immobilisations corporelles	157 389
23	Immobilisations en cours	1 653 130
27	Autres immobilisations financières	50 000
	Total	2 553 519

R E C E T T E S		
Chap	Libellé	PROP BP 2008
021	Virement de section de fonct.	590 049
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	183 900
10	Dotations (FCTVA, TLE, ...)	303 860
13	Subvention des investissements	213 400
16	Emprunts et dettes	1 262 310
	Total	2 553 519

VOTE : Pour la section d'investissement du budget primitif 2008.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GÉRENTON, MEDARD, MOSSÉ, THIEBAULT, VINOT-PRÉFONTAINE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, ZIANE, DELALANDE LÉVEILLÉ, PHILIPPE Patrick.

Abstentions : Mesdames JEANNERET, MARRE, BOURGY, Messieurs DÉMAREST, HAMON, JACQUIN.

Section de fonctionnement

D E P E N S E S		
Chap	Libellé	PROP BP 2008
011	Charges à caractère général	1 408 836
012	Charges de personnel	2 875 000
014	Atténuation de produit	85 272
022	Dépenses imprévues	30 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	183 900
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
65	Autres charges de gestion	564 521
66	Charges financières	379 077
67	Charges exceptionnelles	5 100
023	Virement à la section d'invest.	590 049
	Total	6 121 755

R E C E T T E S		
Chap	Libellé	PROP BP 2008
013	Atténuations de charges	128 333
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
70	Produits de gestion courante	148 850
73	Impôts et taxes	4 577 241
74	Dotations, subventions et part.	1 142 181
75	Autres produits de gestion	117 000
76	Produits financiers	100
77	Produits exceptionnels	8 050
79	Transferts de charges	
	Total	6 121 755

VOTE : Pour la section de fonctionnement du budget primitif 2008.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GÉRENTON, MEDARD, MOSSÉ, THIEBAULT, VINOT-PRÉFONTAINE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, ZIANE, DELALANDE LÉVEILLÉ, PHILIPPE Patrick.

Abstentions : Mesdames JEANNERET, MARRE, BOURGY, Messieurs DÉMAREST, HAMON, JACQUIN.

Madame MARRE : Pouvez-vous m'expliquer la dépense inscrite à la rubrique - opération 197 – Rue Julien Hébert – Subvention d'équipement versée pour 64 000 €.

Madame ANTONETTI : Il s'agit d'une préemption sur une propriété rue Julien Hébert au cours de l'année 2007. Celle-ci a été reprise par un bailleur social pour la réalisation de 6 logements sociaux. Les 64 000 € représentent la surcharge foncière, c'est-à-dire le déficit de l'opération. Le montant est fixé par décret et dépend du plan de financement du bailleur.

Monsieur DEMAREST : Cette surcharge foncière est déductible de la pénalité, 2 ans après son paiement.

Madame ANTONETTI : C'est une goutte d'eau à terme par rapport aux menaces de l'Etat.

Monsieur DEMAREST : Ce n'est pas négligeable, mais aujourd'hui, nous en sommes au budget 2008.

Madame ANTONETTI : C'est cependant intéressant de relier les choses entre-elles.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	NATURE DE LA DEPENSE	BP 2008
	<u>OPERATION - FINANCIÈRE</u>	637 000,00
16412	Remboursement des emprunts	560 000,00
274	Autres Immobilisations financières	
	O1 SAFER	50 000,00
	020-01 Dépenses imprévues	27 000,00
	<u>OPERATION 101 - ADMINISTRATION</u>	29 200,00
2183	Matériel de bureau	
	020-101 Imprimante- Ecrans - Serveur - Bureau	9 590,00
2188	Autres Acquisitions	
	020-101 Matériel entretien des locaux	400,00
	022-101 Isoloirs -Urnes	2 110,00
2313	Constructions	
	020-101 Mairie - travaux électriques- Contrôles périodiques – réparation de la toiture	17 100,00
	<u>OPERATION 104 - BIBLIOTHÈQUE</u>	3 000,00
2188	Autres Acquisitions	
	321-104 Mobiliers spécialisés	3 000,00

		<u>OPERATION 105 - SERVICES TECHNIQUES</u>	17 900,00
2188		Autres Acquisitions	
	020-105	Achats extincteurs (45 pièces) - presse à roulement	3 600,00
		Remplacement 3 poteaux incendie	10 000,00
		Jardinières	1 800,00
		Travaux d'élagage parc des Échassons	2 500,00
-	-	<u>OPERATION 108 - CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRE</u>	4 950,00
2184		Mobiliers	
	421-108	Rideaux occultation salle à manger- Jeux extérieurs - marabout (tente camping)	4 950,00
		<u>OPERATION 109 - INFO/COM</u>	3 000,00
2183		Matériel de bureau et informatique	
	023-109	1 Ordinateur Imac 24" intelcove 2 duo Mise à jour Design Standard C 53- Mise à jour Office Mac 2008	3 000,00
		<u>OPERATION 111 - BASILIQUE</u>	5 100,00
2316		Restauration des Oeuvres d'Art	
	324-111	Démoussage - nettoyage des gouttières-	5 100,00
-	-	<u>OPERATION 121 - ECOLE MATERNELLE DES ECHASSONS</u>	765 950,00
2184		Mobiliers	
	211-121	Renouvellement mobiliers classes	4 650,00
		Salle de motricité- salle de repos- mobiliers	
2188		Autres acquisitions	
	211-121	30 couvertures repos des moyens	750,00
		Matériel entretien locaux	550,00
2313		Constructions	
	211-121	Agrandissement – Extension - Études géotechniques-Mission coordination SPS	760 000,00
		<u>OPERATION 123 - ECOLE MATERNELLE LORMOY</u>	8 614,00
2183		Matériel de bureau et informatique	
	211-123	Unité centrale-Ecran 19"- Logiciel et graveur	950,00
2184		Mobiliers	
	211-123	Mobiliers classes	902,00
2188		Autres acquisitions	
-	211-123	Structure en bois d'EPS- Stores pare soleil - stores occultants dortoir	6 162,00
-		Matériel entretien locaux	600,00
-		<u>OPERATION 126 - ÉCLAIRAGE PUBLIC</u>	50 000,00
2315		Installations Techniques Réseaux	
-	814-126	Moulin de Basset - Rue Chermette - Allée du Château - Voie du Mort Rû- Rue de Longpont - Chemin du cimetière des Bourguignons - Rue du Champ de Bataille - Voie des Prés Neufs - Rue de l'horloge	50 000,00

		<u>OPERATION 128 - GYMNASSE DES GARENCES</u>	338 100,00
2313		<u>Constructions</u>	
	411-128	Extension (solde des travaux : 288 000 + matériel 12 000)	300 000,00
		Remplacement moquette et peinture	6 500,00
		Robinet et sèche mains	1 600,00
2315		<u>Installations Techniques Réseaux</u>	
	411-128	Engazonnement/ parking voie des osiers	30 000,00
		<u>OPERATION 151 - TROTTOIRS/CHAUSSEES</u>	100 000,00
2315		<u>Installations Techniques Réseaux</u>	
	822-151	Renouvellement passerelle R. de Verdun - Places de stationnement Allée des Charmes -Aménagement RD 46	100 000,00
-	-	<u>OPERATION 155 - ECOLE ELEMENTAIRE ECHASSONS</u>	15 050,00
2184		<u>Mobiliers</u>	
	212-155	Mobiliers renouvellement – tableau - chaises pour classes	7 200,00
		Réaménagement de l'espace " bureau de la directrice"	
		Matériel - TV- lecteur DVD - Tables	
2188		<u>Autres acquisitions</u>	
	212-155	Réfrigérateur - Mobiliers divers	650,00
		Matériel entretien locaux	1 000,00
2313		<u>Constructions</u>	
	212-155	Travaux fenêtres-pignon	6 200,00
-	-	<u>OPERATION 156 - ECOLE ELEMENTAIRE LORMOY</u>	16 060,00
2183		<u>Matériel de bureau et informatique</u>	
	212-156	Vidéo projecteur - accessoires pour salle informatique	2 810,00
		Secrétariat : ordinateur complet - imprimante- antivirus	
2184		<u>Mobiliers</u>	
	212-156	Bancs pour atelier - bacs pour bibliothèque - mobiliers 1 classe	4 850,00
2188		<u>Autres acquisitions</u>	
	212-156	Matériel entretien locaux	200,00
2313		<u>Constructions</u>	
	212-156	Changement de rideaux - Ravalement sur pignon + installation interphone	8 200,00
-	-	<u>OPERATION 157 - RESTAURATION SCOLAIRE DE LORMOY</u>	4 800,00
2313		<u>Constructions</u>	
	251-157	Remplacement porte d'entrée maternelle/réfectoire	4 800,00
-	-	<u>OPERATION 159- RESTAURATION SCOLAIRE DES ÉCHASSONS</u>	2 950,00
2188		<u>Autres Acquisitions</u>	
	251-159	Sèche-Linge	950,00
		Matériel divers	2 000,00
-	-	<u>OPERATION 175- ECOLE DE MUSIQUE</u>	840,00
2188		<u>Autres Acquisitions</u>	
	311-175	Micro-Chaîne- Pupitres	840,00
		<u>OPERATION 177- CENTRE DE LOISIRS MATERNEL</u>	525,00
2188		<u>Autres Acquisitions</u>	
	421-177	Tapis de sol - coffre à jouets - matériels sport et plein air	525,00

2316		<u>OPERATION 181- ORGUES</u>	213 200,00
		Restauration des Œuvres d'Art	
	324-181	Annonces - Construction par la manufacture Kern	213 200,00
2313		<u>OPERATION 183- POLE ENFANCE</u>	144 630,00
		Construction	
	64-183	Étude de programmation Pôle enfance - solde honoraires du programmiste -Plans	8 750,00
		Indemnités candidats non retenus	35 880,00
		Honoraires architecte désigné	100 000,00
2184		<u>OPERATION 187- PÉRISCOLAIRE</u>	1 350,00
		Mobiliers	
	64-187	Armoires	700,00
2188		Autres acquisitions	
	64-187	Tapis gymnastique	650,00
202		<u>OPERATION 188- DOCUMENTS D'URBANISME PLU</u>	10 000,00
		Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	
	824-188	Autres opérations d'aménagement (PLU)	10 000,00
-		<u>OPERATION 189- DOCUMENTS D'URBANISME PLU</u>	2 000,00
202		Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	
	824-189	Autres opérations d'aménagement	2 000,00
-		<u>OPERATION 195 - PAE LES FOLIES</u>	30 000,00
202		Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	
	824-195	Assistance juridique et technique concession d'aménagement	30 000,00
2138		<u>OPERATION 196 - PROPRIÉTÉ RUE DARIER</u>	82 000,00
		Autres constructions	
-	824-196	Propriété rue Darier	82 000,00
-		<u>OPERATION 197 - RUE JULIEN HÉBERT</u>	64 000,00
204		Subvention d'équipement versée	
	824-197	Logements sociaux rue J. Hébert	64 000,00
2313		<u>OPERATION 200 - PÔLE EMPLOI</u>	3 300,00
		Construction	
	90-200	Réaménagement du pôle emploi	3 300,00
		TOTAL	2 553 519,00

Madame ANTONETTI : Une réflexion devra être menée sur la destination du local acquis Rue Darier, soit un local municipal ERP - Etablissement Recevant du Public – soit un local commercial.

Madame MARRE : Pouvez-vous être plus précise sur le déroulement de cette réflexion ?

Madame ANTONETTI : Cette réflexion pourra être menée en réunion de travail du Conseil Municipal, en concertation avec les habitants du quartier. Il faut utiliser ce pas de porte pour redynamiser le Centre. L'accueil pourra être de différentes natures :

– commerce de proximité par exemple (petite épicerie), mais encore faudra –t-il vivre. Il y aura des problèmes de livraison.

- local municipal ouvert au public.

VOTE : Pour les opérations d'investissement proposées.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GÉRENTON, MEDARD, MOSSÉ, THIEBAULT, VINOT-PRÉFONTAINE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, ZIANE, DELALANDE LÉVEILLÉ, PHILIPPE Patrick.

Abstentions : Mesdames JEANNERET, MARRE, BOURGY, Messieurs DÉMAREST, HAMON, JACQUIN.

Madame ANTONETTI : Pour information, la Dotation Globale de Fonctionnement a évolué de 1,26 % alors que l'inflation est de 3 %.

V – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 - ASSAINISSEMENT - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : présente les résultats 2007 :

AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Section de fonctionnement

Dépenses	:	92 459,60 €
Recettes	:	206 704,55 €
Excédent de clôture 2007	:	114 244,95 €

Section d'investissement

Dépenses	:	355 532,31 € (déficit 2006 compris)
Recettes	:	304 582,52 €
Déficit de clôture 2007	:	- 50 949,79 €
Restes à percevoir	:	10 135,00 €
Besoin de financement	:	40 814,79 €

Il est proposé de prélever cette somme (40 814,79 €) sur les 114 244,95 € (excédent de clôture 2007) et de l'affecter à l'article 106 de la section d'investissement 2008 – Réserves. Le solde de 73 430,16 € est alors repris à la section de fonctionnement – recettes – au chapitre 002 du budget primitif 2008.

BUDGET PRIMITIF 2008 – ASSAINISSEMENT –

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap. 011 – Charges à caractère général	:	1 000,00 €
Chap. 023 - Prélèvement pour la section d'investissement	:	104 973,16 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion	:	15 000,00 €
Chap. 66 - Intérêts des emprunts	:	13 500,00 €
ICNE	:	- 530,00 €
Chap. 68 - Dotations aux amortissements	:	<u>57 287,00 €</u>
TOTAL		191 230,16 €

RECETTES

Chap. 002 – Résultat reporté 2007	:	73 430,16 €
Chap. 70 - Produits de gestion courante	:	103 000,00 €
Chap. 77 - Produits exceptionnels	:	<u>14 800,00 €</u>
TOTAL		191 230,16 €

VOTE : Pour la section de fonctionnement avec reprise anticipée des résultats 2007.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GÉRENTON, MEDARD, MOSSÉ, THIEBAULT, VINOT-PRÉFONTAINE, MARRE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, ZIANE, DELALANDE, LÉVEILLÉ, PHILIPPE Patrick, JACQUIN.

Abstentions : Mesdames JEANNERET, BOURGY, Messieurs DÉMAREST, HAMON.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap. 001 – Déficit reporté 2007	:	50 949,79 €
Chap. 13 - Amortissement des subventions	:	14 800,00 €
Chap. 16 - Remboursement capital	:	39 500,00 €
Chap. 23 - Travaux	:	<u>111 450,16 €</u>
TOTAL		216 699,95 €

RECETTES

Chap. 021 - Prélèvement sur la section de fonctionnement	:	104 973,16 €
Chap. 106 – Réserves	:	40 814,79 €
Chap. 13 – Subventions d'investissement	:	10 135,00 €
Chap. 23 - Récupération TVA	:	3 490,00 €
Chap. 040 - Amortissements	:	<u>57 287,00 €</u>
TOTAL		216 699,95 €

VOTE : Pour la section d'investissement avec reprise anticipée des résultats 2007.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GÉRENTON, MEDARD, MOSSÉ, THIEBAULT, VINOT-PRÉFONTAINE, MARRE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, ZIANE, DELALANDE, LÉVEILLÉ, PHILIPPE Patrick, JACQUIN.

Abstentions : Mesdames JEANNERET, BOURGY, Messieurs DÉMAREST, HAMON.

INFORMATION

Monsieur LAMOUR : explique qu'hier soir, s'est tenu le premier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix de la nouvelle mandature, avec à l'ordre du jour, l'élection de l'exécutif.

Pour mémoire, le Conseil Communautaire compte 3 représentants pour chaque commune. L'exécutif de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix comptait jusqu'à présent une présidence (Nozay, M. RAYMOND), 2 vice-présidences, une pour Longpont, une pour Villejust, Montlhéry ayant une délégation en matière de voirie.

Lors d'un entretien préalable de Madame ANTONETTI avec Monsieur RAYMOND, Maire de Nozay, vendredi dernier, ce dernier a proposé de « ne pas changer une équipe qui gagne » à savoir, lui-même rester Président, Monsieur COGNEVILLE de Villejust au développement économique et Monsieur PERRIER, anciennement élu à Longpont et aujourd'hui, Maire Adjoint de Nozay, garderait également l'aménagement du territoire. En parlant d'une perspective d'ouvrir un troisième poste de Vice-Président à Montlhéry pour la voirie.

Suite à notre intervention, il a été proposé, hier, de maintenir le même schéma, à un détail près : Montlhéry prendrait la vice-présidence occupée précédemment par Longpont. Longpont, ville la plus importante de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix disparaissait ainsi de l'exécutif. Comme par hasard...

Paul RAYMOND nous a proposé d'envisager pour nous une délégation et que si cela se passait bien, on pouvait envisager de créer une troisième vice-présidence : une mise à l'épreuve en quelque sorte. Autrement dit : si vous êtes sages, on vous intègrera à l'exécutif.

Nous avons proposé une solution qui pouvait arranger tout le monde : créer 3 vice-présidences. Nozay conservait la présidence, Longpont, Villejust et Montlhéry se partageant les vice-présidences. Ce schéma présentait l'avantage d'une juste représentation de chaque commune. Le nombre de vice-présidences a été mis au voix : nous avons été les seuls à voter pour 3 vice-présidences. L'exécutif à 2 vice-présidences a donc été maintenu.

Pour l'élection du premier Vice-Président, nous n'avons pas présenté de candidat face à Villejust, et nous avons voté pour le candidat de Villejust, afin de montrer que nous ne remettons pas en cause le fonctionnement de l'exécutif. Pour l'élection de 2^{ème} Vice-Président, nous avons présenté un candidat face à celui de Montlhéry qui l'a bien sûr remporté : tout était bien sûr soigneusement préparé d'avance. A noter tout de même que notre candidature a récolté une voix de plus que celles de nos représentants. Un dangereux gauchiste se cache parmi les représentants des autres communes.

Face à cette situation, nous avons décidé de quitter le Conseil Communautaire sur le champ. De toutes les façons, statutairement, nous avons droit à un représentant dans le bureau.

Notre position est claire : quelle que soit notre position – que tout le monde connaît – en ce qui concerne l'intercommunalité, les citoyens de Longpont nous ont élus, et, à ce titre, nous nous devons de représenter la commune et de défendre ses intérêts dans toutes les instances où elle est présente. Cela s'appelle la continuité républicaine. Les autres membres de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix l'entendent autrement. Dont acte.

Monsieur LAMOUR : procède à la lecture de la déclaration de Delphine ANTONETTI, qui sera annexée au procès-verbal.

« M. le Président Paul Raymond,

Vous m'avez annoncé ces derniers jours de vive voix que, contrairement à ce qui prévalait lors du précédent mandat, la commune de Longpont sur Orge serait exclue du prochain exécutif communautaire. Vous trouviez légitime que la commune de Nozay dispose, quant à elle, de deux représentants : le président, vous pensiez à vous-même, et un vice-président. Gageons que cette nouvelle conception de la démocratie fera débat bien au-delà de nos frontières !

Vous avez tenté de justifier cette décision par le fait qu'il ne fallait pas changer « une équipe qui gagne ».

Bien qu'amusante au regard de votre bilan, cette affirmation ne nous fait pas sourire, car vos motifs ne trompent personne. En vérité :

- Chacun a bien compris que vous prétendiez sanctionner la commune de Longpont sur Orge, qui a eu l'outrecuidance de se donner un conseil municipal de Gauche. Ce faisant, vous innovez : ce serait en effet la première fois qu'une communauté s'organiserait en fonction de l'appartenance politique de ses représentants, et non selon la règle de l'équité et de la bonne intelligence entre les communes qui la composent.
- Chacun a bien compris également que vous vouliez « faire payer » aux nouveaux représentants de Longpont sur Orge leur analyse objective selon laquelle l'application des principes de cohérence territoriale, autant que l'intérêt de ses habitants, incluent naturellement cette commune dans le « bassin de vie » constitué par le Val d'Orge.

Nous sommes ouverts à ce débat. J'observe que vous le fermez avant même que nous ayons eu le moindre échange sur le sujet, et alors même que vous savez, comme nous tous, que l'avenir de notre communauté de communes n'est pas gravé dans le marbre.

Pour un candidat à la présidence d'une communauté de communes placé dans votre situation, une attitude responsable consisterait à déployer une panoplie d'arguments destinés à nous convaincre de la fausseté de nos analyses, ou bien de notre intérêt à demeurer au sein de cette communauté, ou encore de la plus grande pertinence d'une autre stratégie.

Dépourvu sans doute de tels arguments, vous avez fait un autre choix : celui de l'ostracisme vis-à-vis de Longpont, celui de la provocation vis-à-vis de ses élus. Ce faisant, vous ajoutez une raison politicienne aux motifs de fond qui nous font douter de la pertinence à long terme de notre périmètre communautaire. En d'autres termes, vous nous poussez dehors dans les pires conditions qui soient pour votre réputation, sans savoir qui, de nous ou de vous, en souffrira le plus. Vous vous lancez dans l'aventure avec, de surcroît, le handicap de la jurisprudence.

Vous êtes libre de persévérer dans cette attitude, et nous d'en prendre acte.

Sachez que dans une telle hypothèse nous favoriserions l'élection à la présidence de notre communauté d'un candidat qui voudrait se déclarer et nous garantir :

- un égal traitement entre les représentants de nos 4 communes, celles-ci disposant toutes d'une représentation au bureau communautaire
- la recherche permanente d'une parfaite équité entre nos collectivités,

Vous êtes libre au contraire de retrouver le chemin de la sagesse, et d'être vous-même le candidat à la présidence de la communauté qui nous offrira ces garanties élémentaires. Nous vous assurerions en retour, c'est dans notre nature, une attitude loyale et constructive.

Cette décision vous appartient. Nous vous demandons une suspension de séance immédiate, pour laisser aux membres de notre assemblée le temps d'en débattre, à vous-même le temps d'y réfléchir, et à qui le souhaite le temps de faire acte de candidature ».

Monsieur LEVEILLE : J'ai assisté à cet événement hier soir. Il me paraît que vous en avez fait une relation objective. Si c'est cela la démocratie, cela me laisse pantois.

Monsieur JACQUIN : Nous n'avons peut-être pas le même avis sur l'intercommunalité, cependant si ces faits sont réels, l'attitude est déplorable.

Monsieur HAMON : Il était logique qu'une vice-présidence revienne à Longpont, Didier PERRIER ayant quitté Longpont. Nous allons contacter le bureau de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix.

A 23 h 05, Madame ANTONETTI propose une suspension de séance et la parole est donnée au public. La séance est reprise à 23 h 24 et Madame ANTONETTI clôt celle-ci en indiquant que le Préfet serait saisi de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.